



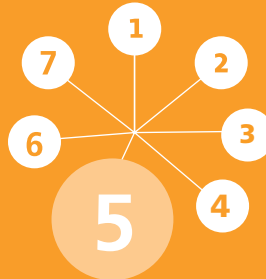
# Ecofi Agir Développement Durable

Ecofi Agir Développement Durable est un FCP diversifié solidaire qui permet d'investir dans des entreprises attentives à l'Homme et à son environnement.

HORIZON D'INVESTISSEMENT

5 ans

RISQUE\*



Actions :  
60%  
minimum

Obligations :  
0 ▶ 35%  
maximum

Titres solidaires :  
5 ▶ 10%  
maximum  
(encadré par la loi)

LE PROFIL DU FONDS

## Ecofi Agir Développement Durable en bref...

- Un fonds diversifié à dominante action
- Un fonds investi dans des entreprises qui développent des produits et services répondant aux enjeux du développement durable
- Un fonds qui contribue au financement des acteurs de l'économie solidaire dont l'activité est liée à la protection de l'environnement

## Investir pour répondre aux enjeux du développement durable

Avec les fonds de développement durable, vous pouvez agir en investissant dans des entreprises qui répondent aux tendances fortes du devenir de l'Homme et de son environnement.

De plus, l'investissement dans des entreprises solidaires donne du sens à votre épargne en aidant au financement de projets concrets. Le fonds détient ainsi entre 5 et 10% de titres d'entreprises solidaires non cotées développant des activités dans le domaine de l'environnement.

## Un univers d'investissement diversifié sur les thèmes environnementaux et humains

Les investissements en actions sont faits notamment par le biais de fonds investis sur des moyennes et grandes entreprises internationales dont les activités répondent aux enjeux environnementaux - efficacité énergétique, production d'énergie renouvelable, traitement des déchets, cycle de l'eau et biodiversité - mais également humains tels que la santé, l'éducation ou les services à la personne.

La sélection des valeurs est fondée sur un examen approfondi de la société, complété par des rencontres avec ses dirigeants.

Le solde de l'actif est investi en OPC obligataires et monétaires d'émetteurs publics et privés de la zone Euro sélectionnés selon le filtre ISR Engagé d'Ecofi Investissements (cf verso).



||

La prise de conscience collective des enjeux sociaux et environnementaux offre aux entreprises du secteur des perspectives robustes à long terme."

**Miguel RODRIGUES,**  
gérant éthique et solidaire

Gérant depuis 2008



\*L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 5 en raison de son objectif de rendement absolu et son exposition diversifiée aux marchés action et obligataire en euros comme en devises. Son profil rendement / risque est élevé.

## PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

### 1 Sélection de l'univers d'investissement

- ▶ **Univers initial** : base de données et liste de valeurs sélectionnées dans la recherche spécialisée
- ▶ **Filtres quantitatifs** : thématiques du développement durable (pourcentage du chiffre d'affaires ou de la Recherche & Développement), valorisation, croissance

### 2 Notation des valeurs

#### Critères de notation

- ▶ **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- ▶ **Analyse développement durable** : part de l'activité dans ces thématiques
- ▶ **Analyse des émetteurs solidaires** : secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale.

### 3 Construction du portefeuille

#### Elle dépend :

- de notre processus d'allocation d'actifs qui caractérise le régime économique et détecte les thèmes d'investissement ;
- de la note établie à partir de l'analyse financière fondamentale.

## LA GESTION ET LE SUIVI DU RISQUE

- La possibilité d'investir dans des thématiques relatives à la santé, les services à la personne ou l'éducation, permet d'adopter une position défensive dans des marchés actions très volatils.
- Diversification du portefeuille : actions, obligations

### AGIR

Nos OPC solidaires permettent de financer, à conditions préférentielles, plus de 50 entreprises solidaires.

Avec Ecofi Agir Développement Durable, le financement d'entreprises solidaire est centré autour de la thématique de "Agir pour la planète". A titre d'exemple, le fonds aide au financement de certains Conservatoires d'espaces naturels parmi lesquels l'Auvergne, la Bourgogne, la région PACA. Globalement, les missions des Conservatoires d'Espaces Naturels sont de préserver, gérer et faire découvrir les espaces naturels remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou leur intérêt géologique.

## + AVANTAGES

- Investir dans des industries dont les moteurs de croissance sont robustes à long terme
- Accompagner certaines entreprises solidaires pour la protection de l'environnement

## ! INCONVÉNIENTS ET RISQUES

- Risque de gestion discrétionnaire
- Risques action, sectoriel spécifique
- Risque de taux
- Risque de perte en capital, de contrepartie
- Risques lié aux investissements solidaires, de change

## CARACTÉRISTIQUES

**Classification AMF** : Diversifié  
**Code ISIN** : FR0010642280  
**Dépositaire / Conservateur** : CACEIS BANK France  
**Valorisateur** : CACEIS FUND Administration  
**Société de gestion** : Ecofi Investissements  
**Date de création** : 29 décembre 2008  
**Devise de valorisation** : Euro  
**Zone géographique** : OCDE principalement  
**Indice de référence** : La politique de gestion étant discrétionnaire, l'orientation et l'exposition aux principaux risques de marchés peuvent varier de façon très significative au fil du temps. La gestion financière est donc totalement déconnectée de tout indicateur de référence.

Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant : 60% du MSCI World (indice des actions mondiales) converti en euro (clôture et dividendes réinvestis) + 40% Eonia OIS (indice du marché monétaire)

**Conditions de souscriptions/rachats** : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1

**Valeur initiale de la part** : 50 euros

**Frais de gestion** : 2% TTC (maximum) de l'actif net

**Commissions de souscription/rachat** : Acquis : néant - Non acquis : 2% maximum / Exonération pour les investissements faits par le fonds

**Frais indirects maximum** : 2% TTC (maximum) Les frais indirects maximum n'intègrent pas les frais de gestion variables pouvant être appliqués aux OPC sous-jacents. Le FCP peut donc être amené à supporter, en sus des taux indiqués, les frais de gestion variables pouvant être appliqués aux OPC dans lesquels il est investi, et ce dans la limite de 25% de la surperformance par rapport à la référence retenue dans l'OPC sous-jacent.

**Commissions de mouvement** : 0,1196% TTC

**CONTACT : +33 (1) 44 88 39 00 - [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)**

**Document non contractuel.** Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DICI) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 22 rue Joubert - 75009 Paris ou sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr). Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.